

Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux janvier à mars 2023

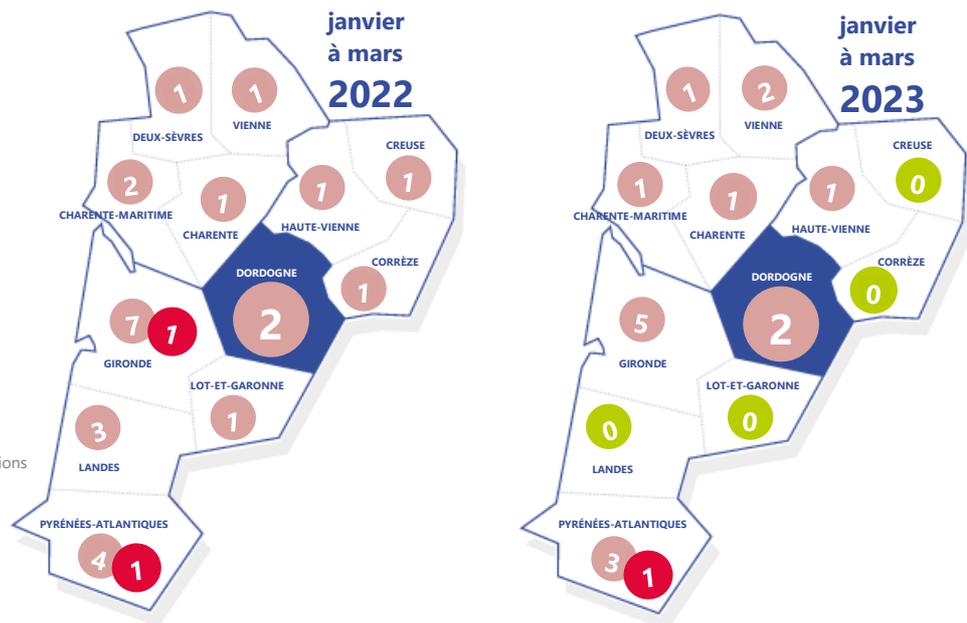
Épisodes de pollution

ÉPIISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM10
- SAL PM10
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

majoritairement issu du trafic routier

Particules en suspension et fines (PM10 & PM2,5) : sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

Dioxyde de soufre (SO₂) : majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

Commentaires

Plusieurs épisodes de pollution aux PM10 en Nouvelle-Aquitaine, et aux origines diverses, ont été constatés lors du premier trimestre de l'année 2023, comme en 2022. Un épisode pouvant durer plusieurs jours.

Un épisode lié au **chauffage au bois** lors de périodes très froides :

→ du 10 au 12/02 en Gironde, Vienne et Pyrénées-Atlantiques

Un épisode lié aux **feux pastoraux** dans les Pyrénées :

→ du 18 au 21/02 dans les Pyrénées-Atlantiques

Un épisode lié aux **activités agricoles** :

→ les 3 et 4/03 sur 7 départements dont la Dordogne

L'année passée, **la Dordogne a connu 2 jours d'épisodes de pollution** comme cette année. En 2023, cette épisode était lié aux activités agricoles au contraire de l'année 2022 où il était lié aux poussières désertiques.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 31/03/2023

| Exposition | Type de recommandation | PM10 moy. annuelle | PM10 - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2) |
|------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chronique | Valeur limite - 40 µg/m ³ (1) | 15* | |
| | Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1) | 15* | |
| | OMS - 15 µg/m ³ (2) | 15* | |
| Ponctuelle | Valeur limite - 35 jours max (1) | | 2 |
| | OMS - 3 jours max (2) | | 2 |
| Exposition | Type de recommandation | PM2,5 moy. annuelle | PM2,5 - nb. jours > 25 µg/m ³ (1) et > 15 µg/m ³ (2) |
| Chronique | Valeur limite - 25 µg/m ³ (1) | 12* | |
| | Valeur cible - 20 µg/m ³ (1) | 12* | |
| | Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1) | 12* | |
| | OMS - 5 µg/m ³ (2) | 12* | |
| Ponctuelle | Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés | | 7 |
| | OMS - 3 jours max (2) | | 24 |
| Exposition | Type de recommandation | NO ₂ moy. annuelle | NO ₂ - nb. heures > 200 µg/m ³ (1) et NO ₂ - nb. jours > 25 µg/m ³ (2) |
| Chronique | Valeur limite - 40 µg/m ³ (1) | 12* | |
| | OMS - 10 µg/m ³ (2) | 12* | |
| Ponctuelle | Valeur limite - 18 heures max (1) | | 0 |
| | OMS - 3 jours max (2) | | 1 |

| Exposition | Type de recommandation | O ₃ - max. de la moy. sur 8h | O ₃ - nb. jours > 100 µg/m ³ sur 8h | O ₃ - nb. jours > 120 µg/m ³ sur 8h (en moy. sur 3 ans) | O ₃ - max. de la moy. jour sur 8h |
|------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Chronique | OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2) | | | | NA**** |
| Ponctuelle | Valeur cible - 25 jours max (1) | | | 3** | |
| | Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1) | 94*** | | | |
| | OMS - 3 jours max (2) | | 0 | | |

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 31/03/2023

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/04/2020 au 31/03/2023

*** Maximum calculé jusqu'au 31/03/2023

**** Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour le trimestre 1, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectées.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM10 : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'Alerte

- PM10 : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO du Grand Périgueux sur notre site web :
<https://bit.ly/3CxYvRN>



Bon



Mauvais

Commentaires

Le **premier trimestre** de l'année 2023 a été marqué par des indices de qualité de l'air principalement qualifiés de « **moyen** » sur l'agglomération du Grand Périgueux.

Néanmoins, **9 journées** ont eu un indice ATMO qualifié de « **mauvais** » notamment en février et mars, du fait de **plusieurs épisodes de pollution aux particules en suspension**.



Moyen



Très mauvais

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en particules fines qui sont responsables de l'indice ATMO. Ces dernières ont augmenté à plusieurs reprises sur l'agglomération du Grand Périgueux mais aussi sur d'autres départements de Nouvelle-Aquitaine pour diverses raisons.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Ainsi, du 10 au 12/02, des indices ATMO « mauvais » ont été constatés du fait de

conditions météorologiques propices à l'accumulation des polluants, conjugués à des températures très froides et des **émissions de particules liées au chauffage au bois importantes**. Enfin, du 2 au 05/03, des indices ATMO « mauvais » ont également été constatés sur l'agglomération du Grand Périgueux comme sur 6 autres départements du nord de la région Nouvelle-Aquitaine en raison d'un **épisode de pollution liée aux activités agricoles**.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO
Périgueux

Janvier : pluvieux et venteux du 7 au 19 ; après des passages perturbés dans la douceur jusqu'au 14, la situation a changé le 15, apportant un air plus frais. Les températures ont retrouvé des valeurs de saison les jours suivants. Précipitations neigeuses le 19 accompagnées de températures froides.

Février : mois remarquablement sec, des conditions anticycloniques ont dominé. La pluie n'est pas tombée en France depuis le 21 janvier, soit une série de 32 jours consécutifs (20 février inclus) (info Météo France).

Mars : des conditions anticycloniques en début de mois, puis alternances de périodes venteuses et orageuses ; retour de la pluie et du vent, en fin de mois.

Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/3rRK3PP>



Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/mails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

Retour sur les 8 jours d'épisodes de pollution de février / mars 2023 :

<https://bit.ly/3nV6Ewk>

Qualité de l'air & brûlage dans les cultures : point de situation :

<https://bit.ly/3UgUiku>

Pesticides 2023 : top départ de la campagne de mesure :

<https://bit.ly/416bu81>



Le Saviez-vous ?

Les particules secondaires liées aux activités agricoles

Certaines particules, dites secondaires, ne sont pas émises directement dans l'air mais sont le fruit de réactions chimiques. Elles sont formées à partir de polluants précurseurs : notamment les **nitrate**s provenant de l'oxydation des oxydes d'azote (principalement émis par les phénomènes de combustion) et l'**ammoniac** (principalement émis par les activités agricoles). Ces deux précurseurs peuvent réagir ensemble afin de former des **particules secondaires de nitrate d'ammonium**.

Atmo Nouvelle-Aquitaine dispose d'**appareils permettant d'analyser en temps réel** la **composition chimique des particules**. Lors de certaines conditions météorologiques (températures faibles et humidité forte), de fortes concentrations de nitrate d'ammonium peuvent être observées. Elles s'expliquent par l'**épandage d'engrais azotés minéraux et de lisiers** (effluents d'élevage) mais également par les **conditions météorologiques**.

Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas systématiquement rediffusées en cas de modification ultérieure. Toute utilisation totale ou partielle de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

Bilan édité le 11/04/2023 à 18h00 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine
09.84.200.100 | contact@atmo-na.org

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux www.grandperigueux.fr